

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

30 mai 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf Christian PASCAL qui donne pouvoir à M. Didier BERTOLETTI et M. Christophe CAVEROT à M. Aimé BARTHOD-MALAT. Mme Adriana DOMERGUE est absente.

Le conseil débute à 20h15 par la lecture du compte-rendu de la séance du 12 avril 2017 qui est approuvé par 8 voix pour.

Délibérations :

1 / SYTTEAU : engagement sur les travaux de réhabilitation du réseau EU

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à effectuer les travaux de réhabilitation de son réseau d'assainissement avant le raccordement au réseau du SYTTEAU.

pour : 8/8

2/ vente de bois

Madame le Maire rappelle que la commune a vendu à M. Daniel ROCHAT, un arbre tombé au bief d'Aglans, soit 21 stères. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du stère de bois à 6.50 € pour cette vente.

pour : 8/8

3/ remboursement de facture

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la société EDF a facturé à un des locataires une prestation de contrôle visuel du compteur, facture qui revient à la commune. Il convient donc de rembourser le montant de cette prestation, soit 36.73 €.

pour : 8/8

4/ devis entretien des locaux

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société Espaces Clean services pour le nettoyage des sols de la mairie et des salles, et pour les vitres et encadrements, pour un montant de 1059.12 € TTC.

pour : 8/8

5/ tarifs cimetière

Madame le Maire lit l'exposé préparé par M. Aimé BARTHOD-MALAT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les le prix des concessions comme suit

Tombes

de 3.36 m2 : 12 € le m2 soit 40.32 € pour 15 ans

de 3.36 m2 : 24 € le m2 soit 80.64 e pour 30 ans

Caveaux

de 3.75 m2 / 2 places / 375 €

de 4.50 m2 / 4 places / 450 €

de 6.00 m2 / 6 places / 600 €

Dépôt provisoire en dépositaire limité à 3 mois / 100 €

La commune n'assurant plus le fossoyage et l'ouverture des caveaux, les familles pourront s'adresser à une entreprise agréée après accord de la mairie.

Cavernes

665 € pour 15 ans

675 € pour 30 ans

750 € perpétuelle

Columbarium

600 € pour 30 ans

Jardin du souvenir

50 € pour la dispersion des cendres

pour : 4 contre : 3 abstention : 1

6/ photocopieur : choix du prestataire

Le Conseil Municipal choisit la société Avenir Bureautique pour la location et l'entretien d'un photocopieur et autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

pour : 8/8

7/ logements presbytère : installation d'une parabole

Madame le Maire rappelle aux conseillers la demande faite par les locataires du presbytère pour l'installation d'une parabole. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve le devis de l'entreprise PEPIOT pour un montant de 849.50 € HT, soit 1019.40 € TTC et décide que les locataires devront s'acquitter d'une somme mensuelle de 5 € ajoutée aux charges locatives. Un avenant au bail de chaque locataire sera fait en ce sens.

pour : 8/8

8/ entretien des chaudières fuel et pellets : étude des devis

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré choisit l'entreprise ENORA pour la maintenance de l'ensemble des chaudières soit :

Bâtiment Mairie/salle polyvalente/ église : 1490.40 € TTC

Chaufferie à pellets : 880.80 € TTC

et autorise Madame le Maire à signer les contrats d'entretien correspondants.

pour : 8/8

INFORMATIONS

Bureau du syndicat mixte du Marais de Saône : une réception partielle des travaux a été effectuée le 30 mai. M. Didier ROCHET en fait le compte-rendu

La commission Bâtiment a attribué le logement 3 à M. et Mme ROCHET HYSENI

Un projet d'installation d'une borne incendie desservant la zone artisanale et le Pontot est à l'étude.

Les travaux de raccordement au SYTTEAU débuteront en septembre 2017. Zone impactée : du lagunage à la rue des Marais.

SIFALP : ouverture des plis pour l'agrandissement du groupe scolaire

Madame le Maire évoque l'entretien des rues privées – Prévert et Quatre Vents – éclairage et déneigement. Un courrier sera envoyé à tous les propriétaires pour une réunion d'échange à ce propos.

L'arrêt du Lavoir sera supprimé en septembre 2017. Madame le Maire prendra l'arrêté et sollicitera la CAGB pour un service à la demande en remplacement.

Vu pour être affiché le 1^{er} juin 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Sceau de la mairie)



Le Maire,
(Signature)

**SIFAL - BUDGET 2017
PARTICIPATION DES COMMUNES**

Répartition des frais du SIFALP - ÉCOLE DE FONTAIN

Participation 2017

Répartition des frais :		Fontain	Arguel	La Vèze	PUGEY		
Total population	2541	1002	275	465	799	1742	pop DGF au 1er janv 2016
Total élèves	171	95	20	41	15	156	

Appel total aux communes	189 500.00	Fontain	Arguel	La Vèze	PUGEY	
Part fonction population 40%	75 800.00	29 890.44	8 203.46	13 871.31	23 834.79	75 800.00
Part fonction élèves 60%	113 700.00	63 166.67	13 298.25	27 261.40	9 973.68	113 700.00
TOTAL A REPARTIR	189 500.00	93 057.10	21 501.71	41 132.71	33 808.47	189 500.00

Somme à répartir CLSH*	54 308.47	Fontain	Arguel	La Vèze	PUGEY	
Part fonction population	21 723.39	12 495.31	3 429.35	5 798.72		21 723.39
Part nb heure/repas	32 585.08	19 843.48	4 177.57	8 564.03		32 585.08
TOTAL A REPARTIR	54 308.47	32 338.79	7 606.93	14 362.75	191.53	54 500.00

SIFALP	Fontain	Arguel	La Vèze	PUGEY	
Total par communes	244 000.00	125 395.90	29 108.64	55 495.46	34 000.00

Somme à répartir en 2017	244 000.00	Fontain	Arguel	La Vèze	PUGEY	
Acompte février	97 600.00	50 158.36	11 643.45	22 198.19	13 600.00	97 600.00
Acompte mai	73 200.00	37 618.77	8 732.59	16 648.64	10 200.00	73 200.00
Solde septembre	73 200.00	37 618.77	8 732.59	16 648.64	10 200.00	73 200.00
		125 395.90	29 108.64	55 495.46	34 000.00	244 000.00

* Centre de loisirs sans hébergement géré par les Français